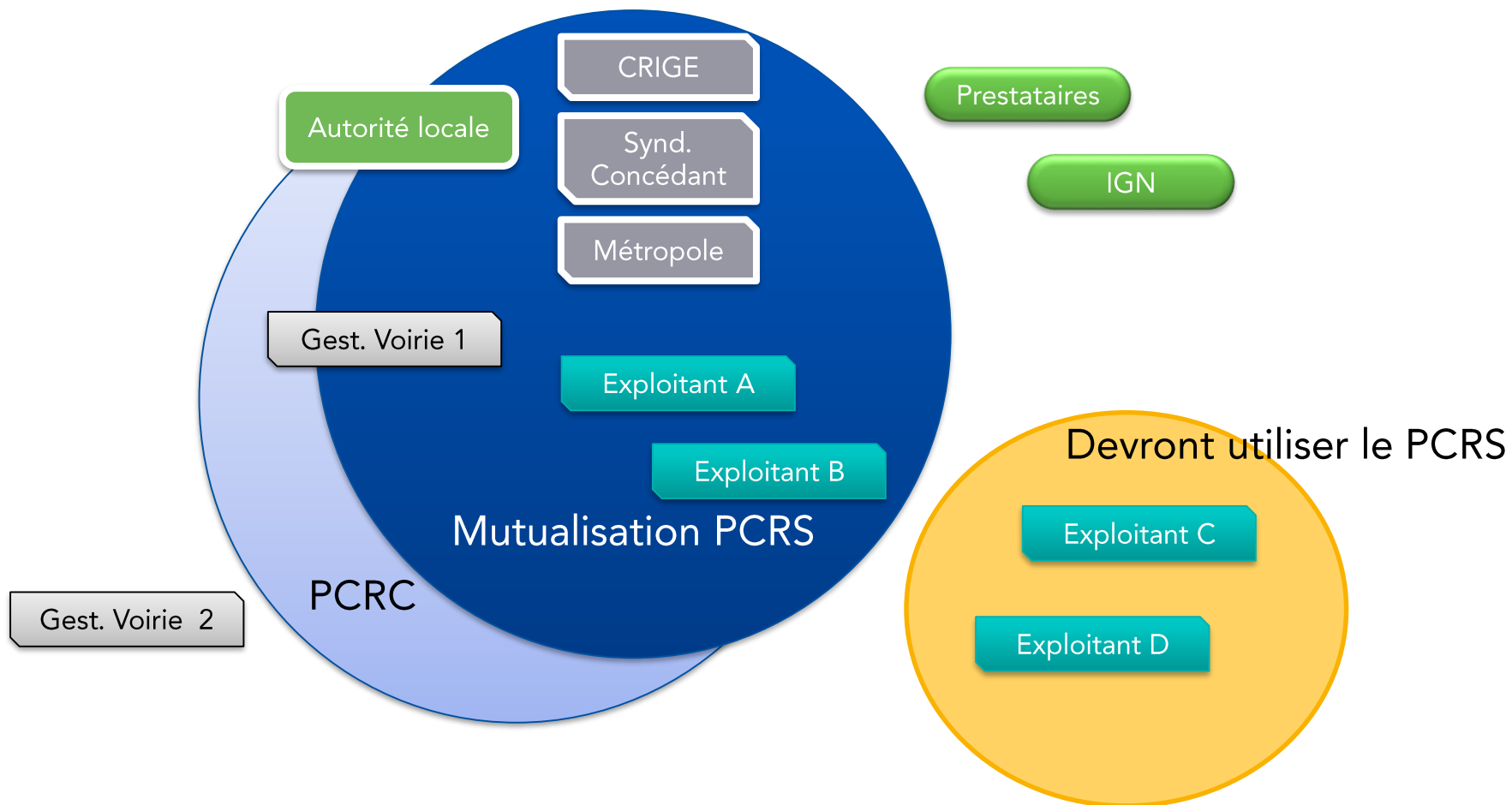




GRDF et les PCRS CNIG mars 2019





CRIGE : plateforme de mutualisation géographique régionale

PCRC : Plan Corps de Rue Complet. Certaines collectivités souhaitent étendre le PCRS aux objets de surface (mobilier urbain, signalétique routière)

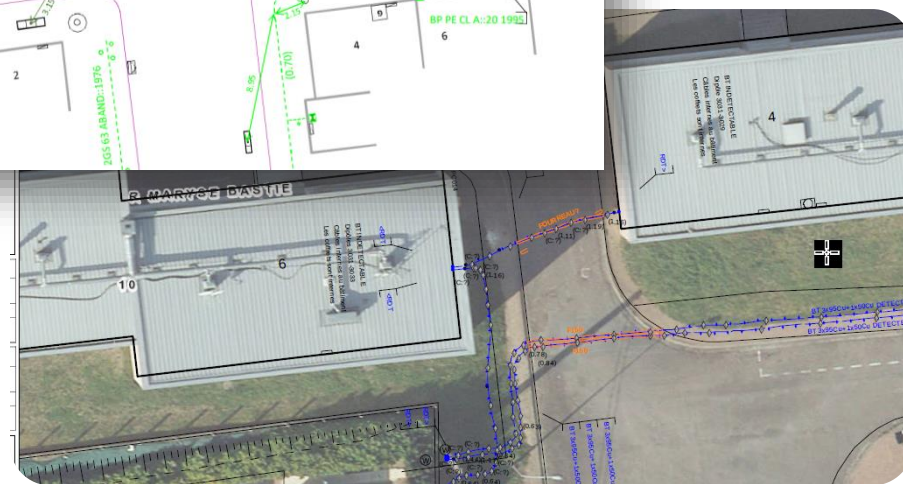
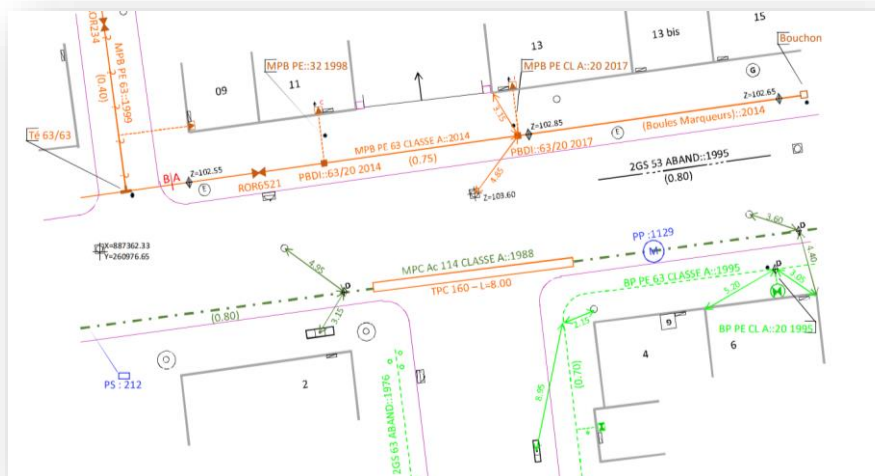
Participation de GRDF aux PCRS mutualisés

Pour GRDF :

- **le PCRS n'est pas un prérequis de ses obligations d'exploitant (exhaustivité, géoréférencement, classe de précision)**
- **Le bénéfice s'obtient si GRDF substitue le PCRS à ces fonds de plan, aux conditions suivantes :**
 - GRDF dispose de droits d'utilisation du PCRS au-delà de l'usage DT/DICT
 - Les conditions de mise à jour sont définies
 - Le coût de mise à jour mutualisé est moindre que ses propres pratiques, l'investissement initial est raisonnable
 - La contribution de GRDF ne correspond qu'aux zones où il est présent avec une clé de répartition opposable (CRE)
 - Les modalités d'introduction de nouveaux acteurs dans la mutualisation sont prévues dans la gouvernance

GRDF engage deux expérimentations sur deux territoires afin d'évaluer l'intérêt de sa participation aux projets raster.

GRDF se mettra en situation de répondre aux DICT avec les deux formats.



Réussir un projet PCRS, dans la durée :

- ✓ Choix du standard
- ✓ Gouvernance et financement (incluant futurs participants)
- ✓ Collecter et contrôler la qualité
- ✓ Modalités de diffusion
- ✓ Droits d'utilisation de la donnée (open-data, financier)
- ✓ Prévoir la mise à jour

Rester concentré sur la finalité commune :
Un socle commun pour prévenir les dommages